

Le 31 mars 2020

COVID-19 : et si ce n'était que le début ?

Réflexion : perspectives économiques, financières et juridiques à l'aube d'une nouvelle ère économique mondiale

De « Wuhan » à l'une des plus grandes pandémies mondiales

Le désormais tristement célèbre COVID-19 a frappé l'ensemble de la population mondiale sans crier gare et ce en quelques semaines. Pour les personnes du continent européen, ce virus – dans les faits déjà fulgurant – ne touchait alors que la Chine fin 2019. Dès le début du mois de mars les choses se sont accélérées pour provoquer en moins de 15 jours un état d'urgence sanitaire sans précédent, reconnu successivement comme tel par les dirigeants de chacun des Etats mondiaux. Au vu du nombre exponentiel de personnes touchées de par le monde, et des nombreux décès engendrés, seule compte, à juste titre, notre santé et celle de nos proches. A ce jour, c'est plus de la moitié de la population mondiale qui vit confinée. Le but poursuivi est de se préserver et de préserver les autres, vulnérables ou non d'ailleurs, pour stopper irrévocablement la pandémie.

Aujourd'hui, l'ensemble des gouvernements étatiques – selon leur organisation et moyens respectifs – ont tant bien que mal fait leur maximum en terme de mobilisation des forces de soins requises et de la dispense des soins eux-mêmes, non sans devoir quotidiennement déplorer de nombreux décès dus au COVID-19. Le confinement total pour certains, partiel pour d'autres, conduit à l'introspection, au recul et à l'analyse, non d'ailleurs sans être empreint de peur et d'incertitude, encore plus lorsque l'OMC et l'ONU évoquent une possible pénurie alimentaire... La crise sanitaire est donc bel et bien là, et l'on ne sait jusqu'à quand. Or, et surtout hélas, la crise sanitaire, déjà si grave à elle seule et non encore à son terme, n'est-elle pas que la partie émergée de l'iceberg ? La peur de la contamination et de la propagation du virus, n'est-elle pas aujourd'hui doublée de la peur d'une crise économique et financière mondiale ?

D'une économie mondialisée à...l'inconnue économique

Etat d'urgence et situation extraordinaire obligent, nos gouvernements ont agit sans délai par la mise en place d'un arsenal légal et économique permettant aux dirigeants d'entreprises – principal moteur de l'économie, faut-il le rappeler – d'agir eux aussi au plus vite. Sans oublier l'appui non négligeable des banques centrales.

Chômage partiel, avance de liquidités, financements etc... doublés d'une fermeture des établissements non essentiels et des écoles, d'une interdiction de sortir de chez soi, de franchir les frontières... sauf motif légal légitime régulièrement invoqué et vérifié par les autorités compétentes. L'on pourrait en effet se croire en état de siège. Chacun jugera à son niveau si les mesures prises dans chacun des Etats sont suffisantes ou non pour faire face à la réalité sanitaire et économique du terrain. Seul le recul permettra, comme toujours, de le dire objectivement et le critère déterminant aujourd'hui est la durée...durée qui reste incertaine, d'aucuns tablant sur une fin de la pandémie à mi-juin, d'autres n'excluant pas qu'une nouvelle vague puisse intervenir dès septembre 2020.

Sur le plan macro-économique, cette crise ne fait que s'amorcer et les questions ouvertes demeurent nombreuses. La chute des indices boursiers et le prix du baril de pétrole inférieur à 30 dollars en sont les témoins. A tout niveau, dans l'ensemble des secteurs d'activité, à chaque maillon de la chaîne de production, si les acteurs sont pleins d'incertitudes... et doivent pourtant agir (réduction, voire arrêt de la production pour une grande partie, augmentation de la production dans les secteurs prioritaires d'activité), les consommateurs le sont tout autant.

Se dessine donc clairement un choc de l'offre et de la demande. Situation normale s'il en est, puisque les gouvernements le sont aussi, avisant au gré de l'évolution des circonstances, mais devant nécessairement agir avec les meilleurs moyens à disposition pouvant être raisonnablement mis en place. Tel le capitaine du TITANIC, la nécessité s'impose de faire « machine arrière toute et de tirer la barre à bâbord »... L'iceberg pourra-t-il être évité ? Et le naufrage ? Qui seront les survivants ?

Nul n'est naïf, et il en faut peut-être pour comprendre qu'il y aura effectivement un avant et un après COVID-19. On évoque aujourd'hui l'une des plus grandes crises jamais connues depuis la grande dépression de 1929 ou encore la période post-1945. Rappelons que la crise de 2008 restait une crise financière plus diffuse et qui n'a pas impacté tous les secteurs de l'économie, contrairement à celle se profilant.

L'autre interrogation est à partir de quand pourrons-nous valablement déclarer que nous sommes en situation de post-pandémie? A quel moment ce virus sera-t-il considéré par les autorités sanitaires comme « maîtrisé » si ce n'est éradiqué. Y aura-t-il un vaccin efficace et si oui quand pourra-t-il être commercialisé et utilisé?

Comme le veut le principe de proportionnalité, les dirigeants de nos Etats mitigent les risques en faisant la – difficile - balance entre la santé publique et la bonne marche économique afin d'éviter de sacrifier la population sur l'autel de la continuité des affaires. Cette balance peut être considérée comme étant à géométrie variable selon les Etats (secteurs d'activités fermés, nature du confinement et sa durée). Les résultats seront ensuite jugés : nombre de personnes infectées et décédées face à l'impact économique, respectivement l'arrivée d'une récession.

Si les mesures mises en place pour éviter le black-out économique, sont parfois vues comme « un pansement sur un jambe de bois », dans une conjoncture économique déjà difficile, il est certain que si les « plus gros » seront les plus forts et les plus à même pour traverser la tempête en terme de solidité financière, les plus petits risquent de disparaître. Il est constant que les semaines de confinement coûteront très cher à l'économie de chacun des Etats, impactant directement leur PIB, voire engendrant mécaniquement une récession.

Un certain nombre d'économistes, les plus optimistes, envisage que cet impact économique collatéral ne pourra être « rattrapé » qu'après un à trois mois , selon la durée du confinement, et tablant sur une reprise immédiate et normale des affaires. Alors, si le confinement devait durer jusqu'au mois de juin - ce qui potentiellement ne peut être totalement exclu -, le chiffre d'affaires annuel d'un bon nombre de PME devra être réalisé, respectivement rattrapé, sur la période septembre-décembre 2020, pour autant que le COVID-19 ne récidive pas à l'automne, conduisant encore à une période de confinement...

Or, comme nous le savons, les petites et moyennes entreprises qui constituent la base du tissu économique risquent d'être mécaniquement les premières touchées. Peut-être qu'à l'heure où cet article est écrit les Etats ont conscience de cela et iront encore plus loin dans les aides et soutien financiers apportés à tous les acteurs économiques.

Dans ce contexte, les dirigeants d'entreprises ont à faire face à des enjeux d'envergure, entre les demandes de « prêts COVID », le chômage partiel de tout ou partie de leur personnel, l'instauration du télétravail, tout en poursuivant dans la mesure du possible l'activité qui passe par un leadership et un bon management de son personnel : être réaliste sans être pessimiste et agir rapidement mais sans impulsivité.

Par ailleurs, notons que la crise actuelle met passablement à mal le modèle économique mondialisé lequel est aujourd'hui considéré comme un amplificateur de la crise conduisant à reconceptualiser les chaînes de production alimentaire et des autres biens de consommation. Si l'on se place en période post-COVID 2019, on peut imaginer quelles seront les implications sur le plan cross-border en matière de commerce et de business international.

Sera-t-il décidé de rompre une chaîne de production trop globalisée pour produire au plus près du consommateur final les enjeux climatiques aidant ? Un protectionnisme pourrait-il rapidement se dessiner ? Quelles mesures doivent aujourd'hui être prises sur le plan du management des entreprises actives dans ce secteur pour anticiper les effets induits à court, moyen et long terme par cette crise ? Il s'agit-là de vastes questions non moins fondamentales qui impliquent, si elles doivent être résolues aujourd'hui, de prendre le parti d'un pari sur l'avenir quand à la durée de la crise et son ampleur.

Un impact sans précédent sur le mode de vie des consommateurs

Toujours est-il que les habitudes et reflexes du consommateur sont et seront totalement différents ces prochaines semaines et mois. De ce point de vue, il y a sans doute déjà un avant et un après. Cela étant, ces consommateurs ne pourront consommer que les produits et les services qui auront « survécus » à la crise sanitaire et économique en propagation. Ils s'orienteront sans aucun doute sur les produits et services de première nécessité, reportant les achats non urgents et futiles. Les secteurs d'activités identifiés comme exposés à ce stade sont nombreux (compagnies aériennes, automobile, tourisme, immobilier, secteur financier...) avec une répercussion directe de l'attitude du consommateur anxieux...l'OIT ayant estimé à 25 millions le nombre d'emplois menacés dans le monde et aucun chiffre n'est encore donné pour les (petites, moyennes et grandes ?) entreprises aujourd'hui mises à mal qui risquent la faillite. Un déclin économique redouté impactant (lourdement) la productivité.

Quoiqu'il en soit, pour les entreprises plus solides, elles ménageront leur trésorerie en repoussant à plus tard tous les investissements « non impératifs », avec le risque corrélatif d'impacter en cascade les acteurs du marché ne fournissant pas de services indispensables, et il y en a un certain nombre.

Les consommateurs changent - et auront changé - leurs habitudes : télétravail, achats effectués à distance et livrés à domicile, formations en ligne, école à la maison...une consommation passant inéluctablement par Internet.

La société et ses acteurs devront donc s'adapter et muter vers de nouveaux services et de nouveaux modes de production, la plupart de ceux en vigueur jusque là montrant leurs limites en cas d'impact résultant d'une crise sanitaire et surtout économique, telle que celle actuellement rencontrée.

Heureusement cette nouvelle façon de consommer anticipée aujourd'hui, si elle se vérifie ensuite, fera la part belle aux entreprises de télécommunication, commerces (en ligne), en particulier alimentaire, sociétés offrant des services à distance sur Internet, transport/fret, et pharmaceutique. En outre, dans ce cadre les paiements se font aujourd'hui tous en ligne – confinement oblige - conduisant très certainement à une dématérialisation de la monnaie...d'ailleurs vecteur identifié de transmission du COVID-19...

Qu'en sera-t-il du secteur bancaire et financier. Aujourd'hui les banques – non sans garantie des Etats eux-mêmes soutenus par les fonds d'aide injectés pour lutter contre les conséquences du COVID-19 – soutiennent l'économie à grand coup de liquidités et de prêts avec une remarquable efficacité selon les pays. S'il faut reconnaître que ces mesures – incontournables – soulagent les PME, outre le chômage partiel, la question est de savoir si une fois la tempête passée – et pour l'heure impossible de tabler sur une date certaine – le retard pris dans l'ordre des affaires et de l'activité économique interrompue sera rattrapé. Rien n'est moins sûr, nous l'avons déjà vu.

Et le droit dans tout ça ? Vers une restriction des libertés individuelles ?

Quel sera l'ordre juridique en vigueur post-pandémie ? Si l'atteinte aux libertés personnelles des individus résultant des mesures prises par les Etats se justifie aujourd'hui par l'ampleur de l'épidémie, un grand nombre de mesures annexes d'accompagnement a été mis en place.

Ainsi, ne sera-t-il pas commode le reste du temps, et pas seulement en période de crise, de pouvoir géolocaliser les personnes / les groupes « à risque » sans que cela ne choque, puisque déjà utilisé par le passé (aujourd'hui le présent) ? Ne sera-t-il pas aisé de mettre en place une fermeture des frontières plus récurrente puisque cela fonctionne car déjà instaurée ? Sous couvert de diverses raisons impérieuses dans le futur ne sera-t-il pas possible pour les Etats de mettre en place, involontairement et sans dessein, un Etat qualifiable de (semi)totalitaire qui conduirait inéluctablement à sa paralysie, respectivement celle de son peuple ?

Confinement, télétravail, obligation de porter un masque et des gants, de respecter des distances de sécurité, prise de température systématique, applications mobiles obligatoires sanitaires associées, restrictions à la circulation dans l'Etat lui-même ou vers un autre... En effet, et si le COVID-19 n'est pas totalement et rapidement éradiqué, les gens ne seront-ils pas « automatiquement » géolocalisés et contrôlés pour s'assurer des mouvements de population à travers les pays et les frontières, et cela pendant encore une certaine durée ? Assignés à résidence de façon récurrente via un confinement total « nécessaire » ? Les gens peuvent télétravailler et commander leurs achats par Internet donc rien ne s'y opposerait...

Télétravailler afin de réduire les coûts ? Aujourd'hui une bonne partie des travailleurs salariés exercent leur activité professionnelle en télétravaillant. Compte tenu du fait que toute la famille est à domicile, les conditions de travail sont pour beaucoup décriées et peu favorables à une bonne concentration. Les travailleurs s'adaptent.

Mais une fois pris le pli, n'y aurait-il pas un consensus pour ancrer dans les mentalités le télétravail comme principe et le travail dans les locaux de l'entreprise comme exception ?

Cela réduirait d'ailleurs considérablement les coûts de fonctionnement des entreprises concernées, étant précisé que les loyers – on le voit – représentent une charge importante... cela non sans transférer sur les employés eux-mêmes les aspects néfastes du télétravail (stress, disponibilité permanente, socialisation virtuelle, garde des enfants...).

Tout cela n'aura-t-il pas une conséquence politique, en l'occurrence l'accentuation du populisme déjà en toile de fond et une convoitise du pouvoir de façon « démocratique » par des élus à vocation totalitaire... la peur du peuple ayant toujours alimenté ce type de régime ?

Remarques conclusives

La crise actuelle aura le mérite de mettre en exergue la vulnérabilité de tout un système qui bâti sur plus d'un siècle montre aujourd'hui toutes ses limites. Il faut repenser – même et surtout en pleine crise – et ce à tous niveaux. Espérons que les prises de conscience dans un monde fragilisé et en profonde mutation structurelle seront faites en temps et en heure afin de soutenir l'économie, les entreprises et travailleurs, améliorer le système de santé et ses coûts en définissant les (véritables) priorités et en tirant les enseignements de la crise sanitaire COVID-19, respectivement de ses implications. Le tout en favorisant la solidarité (actuellement constatée au quotidien) et un travail réalisé dans un cadre certainement plus souple et non moins efficace pour que tout le monde s'y retrouve et puisse reprendre pied, peut-être – faut-il l'espérer - dans une dynamique innovante afin de développer de nouveaux biens et services en phase avec le renouveau économique et financier que la crise COVID-19 aura rendu comme « différents » mais indispensables. Un nouveau souffle pour l'économie avec un fonctionnement équilibré et sain, donc moins fragile et sujet à la crise que nous vivons et allons vivre. Le domaine législatif et juridique sera ainsi amené concomitamment à évoluer lui aussi et il y a fort à parier que de nombreux textes légaux – parfois faisant date et trop rigides – seront mis au goût du jour, voir laisseront place à de nouvelles lois. Enfin, il est certain qu'une nouvelle manière d'enseigner et de se former se mettra certainement en place sur les bases établies lors du confinement. On pourra alors parler d'une nouvelle ère économique mondiale.

Frédéric SUTTER
Avocat